



Ma liberté à moi, c'est de (pouvoir encore) fumer dehors !

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 16 mai 2012

Bonjour,

Est-ce que vous allez finir par nous foutre la paix, à nous fumeurs, parce qu'on a le droit de fumer dehors et (confirmé pour la 2ème fois) en terrasse même couverte ?

C'est de l'acharnement, à la limite de l'ostracisme que vous faites.

Je fais toujours TRÈS attention, même en terrasse, à ne pas déranger mon voisin avec ma fumée parce je suis respectueux d'autrui et scrupuleux de ne pas déranger. Au point que même chez moi qui habite seul, je fume à la fenêtre pour ne pas indisposer mes invités par l'odeur de tabac froid.

Si la fumée vous dérange à ce point, je vous propose aimablement d'entrer à l'intérieur des établissements maintenant non-fumeurs : RESTEZ CHEZ VOUS !!! Avec un peu de chance, vous allez finir par vous trouver une vraie occupation !

La liberté des uns s'arrête ou commence celle des autres. Ma liberté à moi, c'est de (pouvoir encore) fumer dehors !

Cordialement,

SH

PS : Sachez malgré tout que je remercie Claude Evin pour ne pas avoir à manger ou à voyager dans une ambiance enfumée. Mais faut pas pousser mémé dans les orties !

Réponse :

Nous concevons tout à fait qu'un fumeur respectueux de ses voisins puisse s'étonner de voir sa liberté individuelle de fumer réduite dans les conditions ainsi décrites. Cependant, ces conditions ne correspondent pas à la topographie des terrasses qui ont été attaquées en justice puisqu'elles n'étaient pas seulement couvertes mais totalement fermées et couvertes.

Claude Évin a effectivement promulgué, en 1991, une loi pour contrôler le tabagisme et la commercialisation du tabac, mais cela ne nous a pas empêché, jusqu'en 2006, de manger et voyager dans des ambiances enfumées. Ce sont les associations comme DNF qui, par leurs actions, ont permis que ce qui était prévu dans la loi devienne une réalité sur le terrain, particulièrement dans les transports publics et dans les restaurants sans terrasses.

[Le supplice que vit ce couple](#) est un exemple au milieu de milliers d'autres pour inciter la population à se rebeller contre ces cafetiers-restaurateurs qui, en parfaite connaissance de cause, imposent à leurs salariés et à leur clientèle une pollution tabagique dans des espaces confinés dont il ne peuvent plus aujourd'hui ignorer qu'ils génèrent mort et maladies invalidantes.